

agent spécial principal, catégorie II, échelle 1, 5<sup>e</sup> échelon.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de service des intéressés.

**Arrêté n° 351 du 3 avril 2025.**

Mme **ANGOONO MBELALOKI (Uguette)**, attachée des services administratifs et financiers, catégorie I, échelle 2, 2<sup>e</sup> échelon, est nommée cheffe du secrétariat de direction avec rang de cheffe de service à l'inspection générale de l'administration du territoire.

L'intéressée percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressée.

**Arrêté n° 352 du 3 avril 2025.** Sont nommés chefs de bureau au secrétariat de direction de l'inspection générale de l'administration du territoire :

1- Bureau du courrier arrivée et départ : Mme **MVOUENZE KOUKISSA (Josia)**, secrétaire principale d'administration, catégorie II, échelle 1, 1<sup>er</sup> échelon.

2- Bureau de la saisie et de la reprographie : M. **AFOMI (Elvis Presley)**, instituteur adjoint, catégorie II, échelle 1, 1<sup>er</sup> échelon.

3- Bureau des relations publiques : Mme **OKIA ONKANINDZIAMI (Vevelle Mirley)**, agent spécial principal, catégorie II, échelle 1, 3<sup>e</sup> échelon.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

**Arrêté n° 363 du 3 avril 2025.**

Sont nommés chefs de bureau au service des finances à la direction des affaires administratives et financières de l'inspection générale de l'administration du territoire :

1- Bureau des finances : M. **NGUILIBOUMA (Valence Narcisse)**, secrétaire principal d'administration, catégorie II, échelle 1, 7<sup>e</sup> échelon ;

2- Bureau du matériel : M. **OKANDI (Tanguy)**, comptable principal, catégorie II, échelle, 10<sup>e</sup> échelon.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

**Arrêté n° 364 du 3 avril 2025.** Sont nommées cheffes des sections du contrôle de la réglementation à la division du contrôle des procédures et du contrôle du patrimoine des circonscriptions administratives territoriales et des collectivités locales à la division du contrôle du patrimoine de l'inspection générale de l'administration du territoire :

1- Division du contrôle des procédures

Section du contrôle de la réglementation : Mme **ECKABARD ESSENDE (Blanche)**, secrétaire principale d'administration, catégorie II, échelle 1, 8<sup>e</sup> échelon.

2- Division du contrôle du patrimoine

Section du contrôle du patrimoine des circonscriptions administratives territoriales et des collectivités locales : Mme **NDZILA-PEYA (Diane Liliane Bécasine)**, secrétaire principale d'administration, catégorie II, échelle 1, 4<sup>e</sup> échelon.

Les intéressées percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressées.

EXPULSION

**Arrêté n° 362 du 3 avril 2025** portant expulsion de deux citoyens congolais (RDC)

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation,

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 29-2017 du 17 août 2017 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 23-96 du 6 juin 1996 fixant les conditions d'entrée, de séjour et sortie des étrangers en République du Congo ;  
Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2025-1 du 10 janvier 2025 portant nomination des membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2025-56 du 5 mars 2025 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur et de la décentralisation,

Arrête :

Article premier : MM. **KIBINGA MFUDI (Je t'aime)** et **BONDAMBA EYOMBI (Astôme Pepe Lebeau)**, de